

Syndicat du Logement et de la Consommation

Association SLC des Locataires Pelleport www.slc.asso.fr

Remboursement de charges locatives Groupe RIVP Pelleport (5001)

Locataires,

Suite aux contrôles de charges effectués par votre association SLC des locataires sur les 4 dernières années,

le Syndicat a obtenu que la RIVP rembourse aux locataires de votre groupe

130 345 €

soit

un remboursement moyen de 340 € par locataire.

Le SLC-CSF travaille à la maîtrise des charges locatives et veille à la défense de vos droits.

SOUTENEZ SON ACTION EN VOTANT pour la liste SLC-CSF

aux prochaines élections du 7 décembre 2022 des représentants des locataires au Conseil d'Administration de la RIVP.